

Questions et propositions de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de C.O

A / Politique fédérale en matière de développement.

Dans son rapport moral le Président fait état de la concurrence « déloyale » de la part d'une organisation commerciale d'une compétition de C.O sur le territoire français. Il s'attache à mettre en avant la notion de concurrence plutôt que de complémentarité. De même qu'il met en avant des questions sur le respect d'aspects réglementaires et juridiques. Mais rien sur le fond qui pourrait permettre l'ouverture d'un débat sur la politique fédérale en matière de développement. Car ce cas de figure qui risque de se reproduire, (le code du sport n'interdit pas à des organisations hors cadre fédéral d'organiser des compétitions dans des activités dont l'Etat a confié à la FFCO par délégation l'organisation) est l'occasion de répondre à une série de questions concernant le développement de notre discipline.

De simples constats : le nombre de licenciés augmente très faiblement et le nombre de Pass'o stagne.

Parmi ces questions :

1° / Organisations commerciales : handicap ou atout pour le développement ?

Question : La FFCO considère-t-elle que l'organisation d'événements de course d'orientation par des structures autres que fédérales, ne contribue pas au développement de la Course d'Orientation qu'elle est censée promouvoir et développer ?

Question : La recherche de solutions avec ces organisations tout en garantissant le rôle fédéral et préservant l'intérêt de la FFCO (respect des normes qualitatives de la pratique C.O) n'est-elle pas préférable à un rejet systématique ?

2° / Développement : refonte du modèle économique de la FFCO et recherche de partenariats.

Cette recherche de solutions pour garantir une coexistence intelligente avec des organisations commerciales, passe par une refonte du modèle économique de la FFCO (demandée par la Lauraco, lors de la réunion des Présidents de Ligue).

Question : La FFCO compte-t-elle mettre en place une commission qui associe au-delà de son Comité Directeur, les volontaires qui souhaitent s'engager dans un premier temps pour la survie de notre activité puis de son développement (voir point 7 sur l'organisation d'Assises Nationales).

Question : Dans le cadre de cette refonte du modèle économique existe-t-il une commission « partenariats ». Si oui qui la compose ? Existe-t-il des outils (dossier de recherche de partenaires par exemple) ad hoc ?

3° / Développement, innovations et ouverture au grand public.

Dans de nombreuses ligues ou CD, les orienteurs font preuve d'imagination pour proposer des animations, compétitions qui sortent du cadre habituel pour capter un public nouveau. A

l'image de la Lugd'O Night dans le Rhône. Force est de constater que ces pistes ne sont pas évoquées dans le rapport moral du Président. Et qu'elles disposent d'un faible soutien dans la stratégie de communication de la FFCO et l'élaboration d'éléments de langage soutenant leur mise en valeur.

Question : Quelle est la position de la FFCO sur les actions innovantes d'animations, de promotions qui tout en garantissant les normes qualitatives de la pratique, ouvrent la C.O vers un public différencié ?

Question : Dans le même état d'esprit quelle réflexion pour faire émerger de nouveaux formats de course, plus ludiques, plus visibles et compréhensibles de tous ?

Question : Ne faut-il pas privilégier ces initiatives novatrices plutôt que l'augmentation mathématique du nombre de courses « classiques » où l'accueil du grand public est le plus souvent négligé car difficile à organiser en parallèle.

4° / Développement et rôle des équipements permanents dans la politique fédérale.

Une réflexion sur le rôle des équipements permanents, censés être vitrines de la discipline avait été amorcée par la FFCO. La Ligue Auvergne Rhône Alpes avait suggéré par l'intermédiaire de son représentant interrogé de faire :

- Un bilan qualitatif (utilisation réelle, suivi technique ou pas, niveau de satisfaction des collectivités concernées, niveau technique approprié ou pas au grand public, recensement des études d'impact sur l'environnement) des ESO existants et conçus sur un modèle classique.
- Un Etat des lieux des initiatives régionales pour faire évoluer ce modèle ou en proposer d'autres.
- La promotion de modèles novateurs repérés comme pouvant être élément de promotion de la pratique tout s'intégrant parfaitement dans des stratégies de développement locales.

Question : Qu'en est-il de cette réflexion ? Pas de trace dans le rapport des diverses commissions pouvant être concernées et notamment dans ceux de la Commission Équipements sportifs ou Jeunes et Développement.

5° / Echec des WOC 2002 et des JO 2024. Quel rebond ?

Question : Après la désillusion des WOC 2022 et de Paris 2024, éléments de promotion de la C.O donc de développement potentiel (visibilité grand public) comment la FFCO explique-t-elle ces échecs. Le rapport moral du Président n'apportant aucun éclairage sur ce point.

Question : Comment la FFCO compte-t-elle rebondir ? Pas de perspectives dans le rapport moral.

6° / Développement et reconnaissance des cartes comme équipement sportif.

En regard des immobilisations au sens comptable qu'elles représentent et des possibilités de subventions d'investissement que ce classement permettrait de solliciter, les cartes doivent

être considérées comme de véritables équipements sportifs. N'oublions pas que sans les cartes, aucun développement n'est possible.

Question : Quelle action la FFCO compte-t-elle mettre en place pour faire enfin considérer par le MJS, les cartes comme des équipements sportifs ?

7° / Pourquoi pas des Assises de la C.O ?

En 2008 il avait été envisagé la mise sur pied d'Assises de la C.O. A l'heure où de graves menaces pèsent sur le financement de notre discipline (l'on peut regretter que le rapport moral du Président ne fasse qu'un état des lieux factuel des évolutions du cadre d'organisation du mouvement sportif – mise en place d'une Agence du Sport et ne souligne pas les craintes que des baisses drastiques de financements font peser sur le devenir même de notre Fédération).

Question : N'est-il pas temps d'envisager dans ce contexte l'organisation de telles assises en 2019 – 2020 ? Afin de proposer lors de la prochaine AG des pistes de développement ambitieuses, montrant par là même à l'Etat la volonté de la Course d'Orient d'exister, même sans le label olympique, car porteuse à la fois de Haut niveau et de valeurs éducatives.

B / Questions diverses :

1° / Balises de couleur :

Le rapport de la Commission Jeunes et Développement met en avant la baisse relative du passage des balises de couleur en 2018. Cette baisse serait sans doute due à la décision fédérale de ne plus assujettir la participation des clubs au CFC, en fonction du nombre de balises de couleur en son sein.

Question : Du coup, n'est-il pas temps enfin de laisser la possibilité aux clubs d'attribuer ces balises dans le cadre d'un suivi en continu des jeunes, comme le suggère la LAURACO depuis 2015 ? Avantages : valeur des balises rehaussée par l'absence de critères pour les CFC, moins d'énergie pour mettre en place une journée spécifique, objectif mobilisateur pour les jeunes et les animateurs sur l'année.

2° / Site internet.

Questions : Explication du retard à la mise en place. Combien cela coûte-t-il à la FFCO et à ses licenciés ? Des pénalités de retard ont-elles été prévues au contrat ? Les inscriptions de toutes les courses (avec gestion des départs), les paiements en ligne, la gestion et le calcul des Pass'O, très chronophage, sont-ils prévus au cahier des charges.

3° / Calendrier fédéral et agenda.

Questions : Où en sommes-nous de la refonte du calendrier fédéral tant au niveau des courses qu'au niveau administratif. Années civile ou scolaire ? L'agenda fédéral des entraînements,

animations et courses hors CN de l'année n+1 peut-il être visible sur le site dès le mois de septembre.

4° / Championnat de France de relais sprint

Lors de ce championnat certains clubs présentent 3 ou 4 équipes, alors que d'autres n'ont pas la possibilité de présenter des équipes.

Question : Ne serait-il pas envisageable d'augmenter le nombre de clubs sélectionnés pour présenter une ou plusieurs équipes et élargir ainsi l'intérêt sportif ?

5° / Réciprocité des licences FFA, FFTri...

Question : Où en est-on ?

6° / Accès à la forêt.

Force est de constater que dans de nombreux secteurs la position des techniciens de l'ONF est de sanctuariser de plus en plus la forêt. Freinant la réalisation de cartes ou de compétitions. Ce qui est un paradoxe à l'heure où ce qui est devenu un Établissement Public Industriel et Commercial contraint ses agents à une exploitation intensive de la forêt au détriment d'une gestion environnementale et sur le long terme.

Faut-il rappeler qu'en Suède l'accès à la forêt, même privée, est libre, quand bien même il est conditionné par le respect de règles élémentaires de comportement. Ces attitudes restrictives de l'ONF ou les contrôles devenus obligatoires et payants font peser une menace sur notre activité et alourdissent les contraintes déjà importantes pour nos organisations (sans parler du règlement sportif fédéral qui se complexifie chaque année un peu plus).

Question : Est-il envisageable une démarche auprès des Ministères concernés pour qu'enfin la C.O soit reconnue (label) comme activité responsable quant au respect de l'environnement et que son accès à la forêt soit considéré comme la condition sine qua non de son existence (cf. la question des études d'impact existantes) ?

7° / Cohabitation avec les activités cynégétiques.

Même si dans de nombreuses régions les orienteurs ont tissé de bonnes relations avec les Sociétés de chasse, les problèmes de cohabitation et surtout de sécurité subsistent (recrudescence l'an passé des accidents mortels). Cette cohabitation étant rendue encore plus difficile par une réglementation de l'activité cynégétique extrêmement complexe et alambiquée (favorisée par le législateur), complexité qui est favorable aux chasseurs, tant les cas de figures sont nombreux.

Question : Est-il possible de faire remonter cette problématique auprès des Ministères concernés. Comment serait-il possible de renforcer le rôle des CDESI (Conseil Départementaux) dont certaines ont mis en place des instances de régulations entre les activités de pleine nature et les exploitants ou utilisateurs des espaces naturels (agriculteurs, éleveurs, forestiers, chasseurs, etc..) ?